

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 262

27 février 2007

SOMMAIRE

Advanta Holdings II Luxembourg S.à r.l.	12553	Nareco Liberty S.A.	12543
Airon S.A.	12539	Nemo Investments S.A.	12575
Anglotel Holdings	12530	Nirvana Holding S.A.	12531
Atlantic Management S.A.	12564	Nuadi S.à r.l.	12540
Bartmore	12566	Ocean Racing S.à r.l.	12533
Body Ligne-Physiomins Sàrl	12576	Ocean Racing S.à r.l.	12539
Calatayud S.A.	12539	Operspec S.A. Holding	12576
CA.P.EQ. Partners S.A.	12576	Panel Investment S.A.	12530
CEREP Vivienne S.à r.l.	12560	Pestana Luxembourg	12530
Colombine S.à r.l.	12569	Professional Kitchen Equipment S.A.	12544
DFP Luxembourg S.A.	12569	Progx S.A.	12568
Escalux S.à r.l.	12559	ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l. ...	12559
European Packaging S.à r.l.	12551	Rheingold	12533
European Waste Facilities S.A.	12568	Sandford S.à r.l.	12554
Eurotechnik S.A.	12566	Saturnus A.G.	12568
Finalourec	12559	Sisen International S.A.	12569
Garage Rech S.à r.l. et Cie	12575	Strategic International Management Lu- xembourg S.à r.l.	12530
Global Car Rent S.A.	12544	Strategic International Management Lu- xembourg S.à r.l.	12530
Herbalife International Luxembourg S.à r.l.	12568	Sural Europe S.A.	12550
Hypraholding S.A.	12539	Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l.	12562
Idea Holding S.A.	12553	TS Elisenhof S.à r.l.	12531
Idea Holding S.A.	12553	Usted Finance S.A.	12569
Idea Holding S.A.	12553	Vies Holding S.A.	12566
Kernel Holding S.A.	12560	Villa Schlammestee S.à r.l.	12550
La Chaumière S.A.	12562	World Software Services S.A.	12533
Luxembourg Invest Company S.A.	12543		
Magilux S.à r.l.	12551		

Pestana Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Anglotel Holdings).
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 17.673.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007010689/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07186. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Strategic International Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 102.127.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007010691/6390/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03644. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Strategic International Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 102.127.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007010692/6390/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03653. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Panel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 77.110.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010737/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00053. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Nirvana Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.238.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

NIRVANA HOLDING S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011509/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07799. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

TS Elisenhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.940.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS ELISENHOF HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.939,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 21st, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of TS ELISENHOF, S.à r.l., having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.940, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, on October 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2279, dated December 6, 2006, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on November 23, 2006, in front of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 9,322,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to nine million three hundred thirty-five thousand Euro (EUR 9,335,000.-) by creation and issue of three hundred seventy-two thousand nine hundred (372,900) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe to the three hundred seventy-two thousand nine hundred (372,900) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of nine million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 9,322,500.-) by cash.

The amount of nine million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 9,322,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at nine million three hundred thirty-five thousand Euro (EUR 9,335,000.-) represented by three hundred seventy-three thousand four hundred (373,400) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately ninety-six thousand Euro (EUR 96,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS ELISENHOF HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.939,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination TS ELISENHOF, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.940, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2279, en date du 6 décembre 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire tenue le 23 novembre 2006 devant le notaire soussigné, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 9.322.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à neuf millions trois cent trente-cinq mille Euros (EUR 9.335.000,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-douze mille neuf cents (372.900) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux trois cent soixante-douze mille neuf cents (372.900) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de neuf millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 9.322.500,-) par apport en numéraire de la même somme.

Un montant de neuf millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 9.322.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions trois cent trente-cinq mille Euros (EUR 9.335.000,-) représenté par trois cent soixante-treize mille quatre cents (373.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 96.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 19, case 3. — Reçu 93.225 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011670/211/104.

(070002999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Rheingold, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010694/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01878. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Ocean Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.466.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2004 (rectificatif du dépôt du bilan 2004 déposé le 4 août 2005 n° L050070004) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007010696/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07651. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

World Software Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.089.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. INVESTINDUSTRIAL III L.P., having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom with registration number LP10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX, registered in Jersey under number 86036 which is represented by Ms. Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. JURIS LIMITED, having its registered office at 22, Grenville Street, Saint Héliier (Jersey) JE4 8PX, Channel Islands, registered in Jersey under number 24294 represented by Ms. Marie-Claire Haas, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of WORLD SOFTWARE SERVICES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided in three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of two classes of directors (A and B). Class A shall be composed of at least two (2) directors and class B of at least one (1) director.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication where all the persons taking part in the meeting are able to hear and converse with one another. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Corporation will be bound by joint signature of two directors class A, for any engagement under an amount to be determined by the board of directors and by the joint signature of one director class A and one director class B in any case and for any amount or by the sole or the joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at any place in the town of the registered office specified in the convening notices the last Thursday of June at 3.00 p.m. and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December two thousand and seven.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. INVESTINDUSTRIAL III L.P.,	3,099
2. JURIS LIMITED,	<u>1</u>
Total:	3,100

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Class A Directors:

a) Mr. Emmanuel Famerie, company director, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born in Huy (B) on March 7, 1961;

b) Ms. Marie Claire Haas, private employee, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born in Arlon (B) on May 14, 1956;

Class B Director:

Mr. Neil Smith, company director, residing in London W1W 6AN (UK), 1, Duchess Street, born on June 17, 1956 in Darwen (UK),

4. Has been appointed statutory auditor:

KPMG AUDIT, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, RCS Luxembourg B number 103.690.

5. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year two thousand and twelve.

6. The registered office of the company is established in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

7. The General Meeting resolves to authorise the board of directors to appoint a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons represented as stated hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. INVESTINDUSTRIAL III L.P., ayant son siège social au 1 Duchess Street, London WIW 6AN, Royaume-Uni, numéro d'immatriculation LP10560 représentée par son «general partner» INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, avec siège social au 22, Grenville Street, Saint-Héliier (Jersey) JE4 8PX, enregistrée à Jersey sous le numéro 86036 laquelle est représentée par Mademoiselle Marie-Claire Haas, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. JURIS LIMITED, ayant son siège social à 22, Grenville Street, Saint-Héliier (Jersey) JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée à Jersey sous le numéro 24294, représentée par Mademoiselle Marie-Claire Haas, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WORLD SOFTWARE SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. Ces opérations peuvent inclure l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Dans toutes les opérations mentionnées ci-dessus ainsi que dans toutes ses activités, la société restera toujours dans les limites établies par la loi.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

La Société est administrée par un conseil d'administration, composé de deux catégories d'administrateurs (A et B). La catégorie A devra être composée d'au moins deux (2) administrateurs et la catégorie B d'au moins (1) administrateur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autres moyens similaires de communication où toutes les personnes prenant part à la réunion sont capables d'entendre et de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs catégorie A pour tout engagement inférieur à un montant devant être déterminé par le conseil d'administration et par la signature conjointe d'un administrateur catégorie A et un administrateur catégorie B dans tous les cas et pour tout montant ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social, ou à tout autre endroit de la commune, spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. INVESTINDUSTRIAL III L.P.,	3.099
2. JURIS LIMITED,	1
Total:	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- a) Monsieur Emmanuel Famerie, administrateur de société, demeurant professionnellement au 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Huy (B) le 7 mars 1961;
- b) Mademoiselle Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement au 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, née à Arlon (B) le 14 mai 1956.

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Roger Neil Smith, administrateur de société, demeurant à Londres W1W 6AN (RU), 1, Duchess Street, né le 17 juin 1956 à Darwen (RU).

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, RCS Luxembourg B numéro 103.690.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
6. Le siège social est fixé à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.
7. L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué en son sein.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants représentés comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Haas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 67, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007011677/202/298.

(070002979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Ocean Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 96.466.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007010698/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07652. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Calatayud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 103.101.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Référence de publication: 2007010705/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00348. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Hypraholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 40.084.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 28 juin 2006

1. les mandats d'Administrateurs de Monsieur Paolo Dermitzel, licencié en économie, résidant professionnellement au 4° Piano, Stabile Mercurio, Piazza Colonnello Bernasconi 5, CH-6830 Chiasso, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Elena Rossi-Dermitzel, administrateur de sociétés, via Moretto 6, CH-6944 Cureglia, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

HYPRAHOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007010902/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Airon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 64.477.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 décembre 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Fabio Mazzoni, Madame Géraldine Schmit, Monsieur Philippe Vanderhoven, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, et de Monsieur

Pasquale Siclari, demeurant au 53, Via Cesare Battisti I-98122 Messina, et le mandat de Commissaire aux Comptes de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007010900/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Nuadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.456.

In the year two thousand six, the twenty-ninth day of September.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NUADI, S.à r.l., (formerly DOGMA, S.à r.l.), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B117.456 (the Company). The Company has been incorporated on June 22, 2006 pursuant to a deed of Mr. Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1641 of August 30, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, dated August 21, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

NUADI HOLDINGS, S.à r.l., (formerly BLAIN, S.à r.l.), a private liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117466 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Habiba Boughaba, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting under a proxy given on September 29, 2006,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000,000.- by the issuance of 400,000 new shares of the Company having a par value of EUR 25.- each, so as to bring it to EUR 10,012,500.- by way of the conversion of an amount of EUR 10,000,000.- out of the Company's contribution premium account, subscription and payment;
 2. Amendment of the first indent of article 6 of the Articles of the Company.
 3. Change of the accounting year of the Company and subsequent amendment of article 15 of the Articles;
 4. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company; and
 5. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000,000.- (ten million euros) by the issuance of 400,000 (four hundred thousand) new shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, so as to bring it to EUR 10,012,500.- (ten million twelve thousand five hundred euros) by way of the conversion of an amount of EUR 10,000,000.- (ten million euros) out of the Company's contribution premium account.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the 400,000 (four hundred thousand) new shares of the Company.

Payment

All the 400,000 (four hundred thousand) new shares have been fully paid-up by way of conversion of the Company's contribution premium account in an amount of EUR 10,000,000.- (ten million euros).

Proof of the existence of such contribution premium account has been given to the undersigned notary by (i) a balance sheet of the Company as of September 29, 2006 and (ii) a management certificate of the Company as of the date hereof.

Such balance sheet and certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first indent of article 6 of the Articles which will henceforth read as follows:
«The Company's corporate capital is fixed at ten million twelve thousand and five hundred euros (EUR 10,012,500.-) represented by four hundred thousand and five hundred (400,500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the accounting year so as to begin on the 1st January of each year and end on the 31st December.

The Sole Shareholder further resolves that the following accounting year shall begin on October 1st, 2006 and shall end on December 31, 2007.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31st December».

Fifth resolution

Following the above, the Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MEES PIERSON INTERTRUST S.A., to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,600.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NUADI, S.à r.l., (anciennement DOGMA, S.à r.l.) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, à L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.456 (la Société). La Société a été constituée le 22 juin 2006 par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 1641 du 30 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) furent modifiés suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, en date du 21 août 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

NUADI HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, à L-2636 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.466 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Habiba Boughaba, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000.000,- par l'émission de 400.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, de manière à le porter à EUR 10.012.500,- par conversion d'un montant de EUR 10.000.000,- issu du compte spécial de réserves des apports de la Société, souscription et paiement;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société;

3. Changement de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 15 des Statuts;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) par l'émission de 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, de manière à le porter à EUR 10.012.500,- (dix millions douze mille cinq cents euros) par conversion d'un montant de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) issu du compte spécial de réserves des apports de la Société.

Souscription

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales de la Société.

Paiement

Toutes les 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales de la Société ont été entièrement libérées et payées par voie de conversion d'un montant de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) issu du compte spécial de réserves des apports de la Société.

La preuve de l'existence d'un tel compte spécial de réserves des apports a été faite au notaire soussignée par (i) un bilan de la Société au 29 septembre 2006, et (ii) un certificat de la gérance de la Société à date des présentes.

Lesdits bilan et certificat de gérance, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à dix millions douze mille cinq cents euros (EUR 10.012.500,-) représenté par quatre cent mille cinq cents (400.500) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social de la Société de manière à ce qu'il commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

L'Associé Unique décide en outre que la prochaine année sociale commence au 1^{er} octobre 2006 et se terminera le 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre ».

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 4.600,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2006, vol. 438, fol. 37, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007011606/242/166.

(070002638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Nareco Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 79.145.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Référence de publication: 2007010701/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00342. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Luxembourg Invest Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.720.

Veillez noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour LUXEMBOURG INVEST COMPANY S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007011889/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Global Car Rent S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 101.112.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007010699/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00069. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Professional Kitchen Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 123.045.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);

here represented by:

Mrs Fanny Marx, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 December 2006.

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);

here represented by:

Mrs Catherine Day-Royemans, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 December 2006.

The prenamed proxies, after having been signed «ne varietur» by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of PROFESSIONAL KITCHEN EQUIPMENT S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares of two euros (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euros (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two euros (EUR 2.-) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Monday of May at 3.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2007.
2. The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- LANNAGE S.A., prementioned, twelve thousand five hundred shares	12,500
2.- VALON S.A., prementioned, twelve thousand five hundred shares	<u>12,500</u>
Total: twenty-five thousand shares	25,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130), with permanent representative Mr Jean Bodoni;
- 2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143) with permanent representative Mr Jean Bodoni;
- 3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086) with permanent representative Mr Guy Baumann.

Third resolution

Has been appointed as auditor:
AUDIT-TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par:

Madame Fanny Marx, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2006.

2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par:

Madame Catherine Day-Royemans, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PROFESSIONAL KITCHEN EQUIPMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation

de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LANNAGE S.A., prédésignée, douze mille cinq cents actions	12.500
2.- VALON S.A., prédésignée, douze mille cinq cents actions	12.500
Total: vingt-cinq mille actions	25.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130) avec Monsieur Jean Bodoni comme représentant permanent;
- 2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143) avec Monsieur Jean Bodoni comme représentant permanent;
- 3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086) avec Monsieur Guy Baumann comme représentant permanent.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A., une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Marx, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 909, fol. 60, case 8. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011622/239/334.

(070002527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Villa Schlammestee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 106.557.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010746/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00050. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Sural Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 42.385.

Les comptes annuels (version abrégée) au 30 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010764/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00721. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Magilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.648.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010758/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00044. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

European Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 88.435.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

1) BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, with registered office at 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom,
represented by Mrs. Kristel Segers, director of companies, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 13, 2006.

2) GARTMORE No 1 GENERAL PARTNER SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP with registered office in 50, Lothian Road, Festival Square, Edingburgh EH3 9WJ, United Kingdom,
represented by Mrs. Kristel Segers, prenamed, by virtue of a proxy given on October 13, 2006.

Said proxies after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state:

1) That BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, and GARTMORE No 1 GENERAL PARTNER SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, are the participants of EUROPEAN PACKAGING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, RCS Luxembourg B 88.435, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2002, published in the Mémorial C, number 1438 of October 4, 2002 and that the Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Paul Frieders, prenamed, on September 16, 2004, published in the Mémorial C, number 1238 of December 2, 2004.

2) That the capital of the company is fixed at ten million twelve thousand five hundred Euros (EUR 10,012,500.-) divided into four hundred thousand five hundred (400,500.-) parts of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

3) After this had been set forth, the above named participants, representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolution in conformity with the agenda of the meeting:

Sole Resolution

The general meeting decides to amend Article 11 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

« **Art. 11.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and may be removed ad nutum by the general meeting of participants.

In case of a single manager, the company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The managers shall meet in person at least once a year. Such meetings shall be held in Luxembourg and shall be preceded not less than two days by a notice to each manager, unless the managers waive the notice requirement.

The managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Any manager may participate at a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting of the managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social à 30, Warwick Street, Londres W1B 5AL, Royaume Uni,,

représenté par Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 octobre 2006.

2) GARTMORE No 1 GENERAL PARTNER SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, avec siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edingburgh EH3 9WJ, Royaume-Uni,

représentée par Madame Kristel Segers, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 octobre 2006.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED et GARTMORE No 1 GENERAL PARTNER SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiées, sont les associées de la société à responsabilité limitée EUROPEAN PACKAGING, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.435, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1438 du 4 octobre 2002 et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 16 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1238 du 2 décembre 2004.

2) Que le capital social de la société est fixé à dix millions douze mille cinq cents Euros (EUR 10.012.500,-) représenté par quatre cent mille cinq cents (400.500,-) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Ces faits exposés, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité la résolution suivante, conforme à l'ordre du jour:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés

la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés.

En cas d'un seul gérant, la société sera valablement engagée par la seule signature du gérant, et en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Les gérants se réuniront en personne au moins une fois par an. Telles réunions se tiendront à Luxembourg et seront convoquées moyennant préavis d'au moins deux jours donné à chaque gérant, à moins que les gérants ne renoncent à la condition de préavis.

Les gérants délibéreront valablement sur tous les points si une majorité de leurs membres est présente ou représentée.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Des résolutions signées par tous les gérants seront aussi valables et efficaces que celles prises lors d'une réunion des gérants valablement convoquée et tenue. Telles signatures pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être envoyées par lettre, téléfax ou moyen de communication similaire.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Segers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 octobre 2006, vol. 438, fol. 61, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007011611/242/115.

(070003161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Advanta Holdings II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.514.

Le bilan au 29 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007010767/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Idea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 31.925.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010769/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07743. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Idea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 31.925.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010771/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07744. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Idea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 31.925.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007010772/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07746. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Sandford S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.074.

—
STATUTES

In the year two thousand six on the fifteenth day of December.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400.547,
here represented by Mr Jorrit Crompvoets, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on December 14, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SANDFORD S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400.547,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du quatorze décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: SANDFORD S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

SILVER CLOUD LIMITED, la partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent Euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Cromptvoets, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 83, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011650/211/280.

(070002924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.860.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007010765/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06837. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Finalourec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 1.601.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010774/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07724. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Escalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 68.158.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010776/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07741. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007011711/231/14.

(070002936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

CEREP Vivienne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.536.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared:

CEREP, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.245, in its capacity of Sole Shareholder (the «Sole Shareholder») of CEREP VIVIENNE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.536 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Associations (the «Mémorial») number 1092, dated 28 October 2004, page 52401.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation.

Hereby takes the following resolutions further to a meeting of the board of managers of the Sole Shareholder held on 14 December 2006 that decided to change the financial year of its direct and indirect subsidiaries, and in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

1. First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company with effect, as of 1 January 2007, which will run from 1 July to 30 June of each year and to amend accordingly Article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirty of June of each year.»

2. Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder acknowledges, for the avoidance of doubt, that the current financial year will close on 31 December 2006, and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2007 and will end on 30 June 2007.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.245, («Associé Unique») en qualité d'Associé Unique de CEREP VIVIENNE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.536 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu le 6 juillet 2004 par le notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1092 en date du 28 octobre 2004, page 52401.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Adopte les résolutions écrites suivantes à la suite d'une réunion du conseil de gérance de l'associé unique tenue le 14 décembre 2006 qui a décidé de changer l'année sociale de ses filiales directes et indirectes, conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Résolutions

1. Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2007, lequel courra du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année et de modifier conformément l'article 15 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année»

2. Deuxième Résolution

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique reconnaît, afin de dissiper tout doute, que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2006 et que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2007 et se terminera le 30 juin 2007.

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 4, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Référence de publication: 2007011668/211/92.

(070003158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

J. Elvinger.

La Chaumière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 80.116.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2006

L'assemblée nomme Monsieur Mostafa kawlani, demeurant à Massira 1 immeuble Tafilalt 13 entrée D Marrakech, aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007010899/1134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.436.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.164.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 113.349, here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 21st, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TISHMAN SPEYER BRIENNER STRASSE L.P., S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 116.164, incorporated by the deed of the undersigned notary on April 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1341 of July 12, 2006, whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on November 24, 2006 in front of the undersigned notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at seven million four hundred thirty-six thousand Euro (EUR 7,436,000.-) divided into two hundred ninety-seven thousand four hundred forty (297,440) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year. The accounting year having started on the twenty-first of April 2006 closing on the thirty-first of December 2006.

V. The sole shareholder resolves to amend the article 17 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 113.349,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination TISHMAN SPEYER BRIENNER STRASSE L.P., S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.164, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n ° 1341 du 12 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2006 tenue devant le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept million quatre cent trente-six mille Euro (EUR 7.436.000,-) divisé en deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante (297.440) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un décembre de chaque année. L'exercice social ayant commencé le vingt et un avril 2006 clôturera le trente et un décembre 2006.

IV. L'associé unique décide modifier l'article 17 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 19, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011672/211/87.

(070003003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Atlantic Management S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.109.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le quinze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pascal Henny, Employé privé, demeurant professionnellement à 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg
- 2.- Monsieur François Differdange, Employé privé, demeurant professionnellement à 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg

Lequels comparants, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ATLANTIC MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toute espèce et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tout brevet et autre droit se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégraphe, télécopieur, télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1.- Monsieur Pascal Henny, prénommé,	50
2.- Monsieur François Differdange, prénommé	50
Total: Cent actions	100

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence de 100% de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) JAWER CONSULTING S.A., ayant son siège 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et enregistrées au RCS Luxembourg B 54.164
 - b) Monsieur Pascal Henny, Employé privé, demeurant professionnellement à 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg
 - c) Monsieur François Differdange, Employé privé, demeurant professionnellement à 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - SICRIS S.A., ayant son siège 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et enregistrées au RCS Luxembourg B 48.165.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
 5.- Le siège social est établi à 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.
 6.- Faisant usage de la faculté offerte par les statuts, l'assemblée autorise le Conseil d'administration à désigner un administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités, connus du notaire, par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Henny, F. Differdande, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 82, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011657/211/118.

(070003108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Eurotechnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 56.347.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

EUROTECHNIK S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011508/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07800. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Vies Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.352.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 20 février 2001 par le notaire Maître Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 921 du 25 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012097/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06831. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Bartmore, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.502.

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BARTMORE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.502, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 17 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 1^{er} février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille trois cent cinquante-cinq (2.355) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
 2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:
ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, A. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 12, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007012353/211/59.

(070004095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Saturnus A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 48.117.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007011796/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00508. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Herbalife International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.006.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 2 janvier 2007

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société que:

- la démission de M. Jonathan W. Mead en tant que Gérant a été approuvée au 31 décembre 2006;
- M. Paul Kambanaros, Directeur de la Comptabilité EMEA, né le 17 octobre 1969 à Adelaide (Australie), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE LTD, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni, a été nommé en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

H. Dekhar

Finance Manager

Référence de publication: 2007012101/6675/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02580. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Progx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007011713/231/14.

(070002992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

European Waste Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 98.154.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007011797/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07171. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Sisen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.232.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011856/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01534. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Colombine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 547, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 57.691.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007011852/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01630. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Usted Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007012053/231/14.

(070002998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

DFP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.906.

In the year two thousand six, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (hereafter the Meeting) of DFP LUXEMBOURG S.A., a public limited company («société anonyme») existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing then in

Hesperange, on November 27, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 505 of March 3, 2002 (the Company).

The Meeting begins at 2.30 p.m. and is chaired by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The Meeting elects as Scrutineer of the Meeting M^e Michaël Meylan, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 2,500 Class A common voting shares with a par value of USD 25.- each, 2,500 Class C common voting shares with a par value of USD 25.- each and 100 Class D non-voting preferred shares with a par value of USD 25.- each representing the entirety of the share capital of the Company of USD 127,500.- are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices and waiver of convening notice provided for in the articles of association;
2. To transfer the registered office of the Company from 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. Deletion of, or amendments and conforming changes to the Company's articles of association (statutes) in the form with the draft amendment attached hereto as Annex I of the following provisions:

(a) Amendment of the corporate objects of the Company contained in article 2, in the form with the draft amendment attached hereto as Annex II;

(b) Deletion of any reference to the shareholders agreement dated 3 December 2001, which has been terminated;

(c) Deletion of any reference to the independent director, the A directors and the C directors, and amendment of articles 8 and 9 in order to provide for inter alia a board of directors of the Company composed of at least three members who need not be shareholders of the Company and who shall not be identified by a letter designation.

4. Acceptance of the resignation of Mr Albert J. Fioravanti, Mr John Caravello, Ms Amy Vespasiano and of WILMINGTON TRUST SP SERVICES (CHANNEL ISLANDS) LIMITED (f.k.a. SPV JERSEY LIMITED) as members of the board of directors of the Company.

5. Confirmation that Mr Eric Biren upon execution of the amendment of the articles of association shall remain in office as one of the members of the board of directors of the Company, henceforth without letter designation for a period of 6 years as of the Meeting.

6. To set the number of directors of the Company at four, and to appoint Mr Andrew F. Shimko, Jr., Mr Marvin J. Elenbaas and Mr Robert W. Spencer, Jr. as directors on the board of directors of the Company for a period of 6 years.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting unanimously waives any convening formalities and declares itself validly convened.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the articles of association of the Company, whereby the following provisions (articles 2, 6, 7, 8 and 9) of the articles of association shall be amended and restated and shall henceforth be worded as follows:

« **Art. 2. Corporate Object.**

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour

of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 6. Transfer of shares.

Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company shall have the right and the power within the limits set forth by the Law to acquire and redeem shares in its own capital.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon, the general meeting of shareholders.

7.3 In case of redemption and cancellation of 100 per cent of the Class A common voting shares or 100 per cent of the Class C common voting shares, the remaining voting shares will represent 100 per cent of the voting rights.

Art. 8. Appointment of the Board of Directors.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

8.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

8.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 9. Operation of the board of directors.

9.1 The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

9.3. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

9.4 The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

9.5 The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.6 The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.7 Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.8 No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.9 Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

9.10 Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.11 The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

9.12. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 10 of this article 9. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

9.13 The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided over such meeting or by any two directors of the Company.

9.14. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr Albert J. Fioravanti, Mr John Caravello, Ms Amy Vespasiano and of WILMINGTON TRUST SP SERVICES (CHANNEL ISLANDS) LIMITED (f.k.a. SPV JERSEY LIMITED) as members of the board of directors of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confirm that Mr Eric Biren, upon execution of the amendment of the articles of association of the Company, shall remain in office as one of the members of the board of directors of the Company, but henceforth without letter designation for a period of 6 years as of the Meeting.

Sixth resolution

The Meeting resolves to set the number of directors of the Company at four, and resolves to appoint Mr Andrew F. Shimko, Jr., Mr Marvin J. Elenbaas and Mr Robert W. Spencer, Jr. as directors on the board of directors of the Company for a period of 6 years.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the meeting at 3.00 p.m.

Estimate of the costs

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de DFP LUXEMBOURG S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 27 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, C numéro 505 du 30 mars 2002 (la Société).

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures et présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'Assemblée choisit comme scrutateur M^e Michaël Meylan, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement le Bureau).

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Il apparaît au vu de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 2.500 actions ordinaires de classe A avec droit de vote, d'une valeur nominale de USD 25,- chacune, 2.500 actions ordinaires de classe C avec droit de vote, d'une valeur nominale de USD 25,- chacune et 100 actions privilégiées de classe D sans droit de vote, d'une valeur nominale de USD 25,- chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 127.500,- sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec les procurations aux fins d'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités et aux délais de convocation statutaires;
 - 2) Transfert du siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - 3) Suppression de, ou modification, et refonte subséquente des statuts de la Société conformément au texte d'amendement ci-annexé en Annexe I, dans leurs stipulations suivantes:
 - (a) modification de l'objet social de la Société contenu dans l'article 2, conformément au texte d'amendement ci-annexé en Annexe II;
 - (b) suppression de toute référence au pacte d'actionnaires en date du 3 décembre 2001 auquel il a été mis fin;
 - (c) suppression de toute référence à l'administrateur indépendant, aux administrateurs A et aux administrateurs C, et modification des articles 8 et 9 afin de prévoir inter alia un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires et ne sont pas identifiés par une lettre les désignant;
 - 4) Acceptation de la démission de M. Albert J. Fioravanti, M. John Caravello, Mme Amy Vespasiano et de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (CHANNEL ISLANDS) LIMITED (anciennement SPV JERSEY LIMITED) de leur fonction de membre du conseil d'administration de la Société;
 - 5) Confirmation qu'après modification des statuts, M. Eric Biren demeurera en fonction en tant que membre du conseil d'administration de la Société sans être identifié par une lettre le désignant, pour une durée de six ans à compter de l'Assemblée;
 - 6) Décision de fixer à quatre le nombre d'administrateurs de la Société, et de nommer M. Andrew F. Shimko, Jr., M. Marvin J. Elenbaas et M. Robert W. Spencer, Jr. aux fonctions de membres du conseil d'administration de la Société pour une durée de six ans à compter de l'Assemblée.
- Après approbation de la déclaration du Président et vérification de ce qu'elle était régulièrement constituée, l'Assemblée a pris, après délibération, les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée renonce à l'unanimité aux formalités de convocation et se déclare valablement convoquée.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société de sorte que les stipulations des statuts (articles 2, 6, 7, 8 et 9) qui suivent sont modifiés et refondus et auront désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises, quelles que soient leurs formes, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange, ou de toute autre manière, des capitaux et actions et autres titres, obligations avec ou sans garantie, certificats de dépôt et autres titres de créance et, de façon plus générale, tous les titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personne. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

2.2. La Société peut emprunter selon toutes modalités. Elle peut émettre des billets à ordre, obligations avec ou sans garantie et toutes sortes de titres de créances et/ou titres de participation. La Société peut prêter des fonds y compris des produits d'emprunt, et/ou émettre des titres de créance au nom de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle peut également accorder des garanties et des sûretés au bénéfice de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société peut en outre hypothéquer, nantir, transférer, grever ou hypothéquer autrement tout ou une partie de ses actifs.

2.3. La Société peut généralement employer des techniques et des instruments de rentabilisation de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la société des créanciers, des fluctuations monétaires, des variations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions afférentes à ses biens immobiliers ou biens meubles, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 6. Transfert d'actions. Les actions seront transférées par déclaration écrite de transfert enregistrée au registre des actions de la Société, ladite déclaration de transfert étant signée par le cédant et le cessionnaire ou par tout porteur d'un pouvoir à ce titre. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'autres documents de transfert que la Société jugera acceptables.

Art. 7. Rachat des Actions.

7.1. La Société a le droit et le pouvoir, dans les limites prévues par la Loi, d'acquérir et de racheter ses propres actions.

7.2. L'acquisition et la cession par la Société d'actions qu'elle détient dans son propre capital doit être décidée aux termes et conditions déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. En cas de rachat et de l'annulation de 100% des actions ordinaires de classe A ou de 100% des actions ordinaires de classe C, les actions restantes représenteront 100% des actions ayant le droit de vote.

Art. 8. Désignation des administrateurs.

8.1. La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Ils sont élus pour une durée de six ans maximum et sont rééligibles.

8.2. Les administrateurs sont élus par les actionnaires de la Société en assemblée générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

8.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur du fait de son décès, de sa retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent élire, par vote à la majorité, un administrateur pour occuper le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 9. Fonctionnement du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915 sur les Sociétés), ou par les Statuts à l'Assemblée Générale, relèvent de la compétence du conseil d'administration.

9.2. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles le pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de ce pouvoir.

9.3. Pour autant qu'il s'agisse de la gestion journalière, la Société sera juridiquement engagée vis-à-vis de tiers par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration.

9.4. Le conseil d'administration de la Société peut nommer une personne, administrateur ou non, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour occuper des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

9.5. Le conseil d'administration peut nommer un président parmi ses membres et peut choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.6. Le conseil d'administration de la Société se réunit sur convocation du président ou de deux membres du conseil d'administration à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, qui se tient, en principe, au Luxembourg.

9.7. Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société doit être délivrée à l'ensemble des administrateurs 24 (vingt-quatre) heures avant la date de cette réunion, sauf en cas d'urgence; dans ce cas, la nature de l'urgence sera précisée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.8. Aucune convocation écrite n'est requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion, et si les membres déclarent avoir été régulièrement informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé aux formalités de convocation écrite moyennant le consentement écrit de chaque membre du conseil d'administration de la Société, soit en original, soit par télécopie, télégramme ou télex. Une convocation écrite séparée n'est pas requise pour les réunions se tenant aux lieux et dates fixés dans un calendrier adopté antérieurement par une décision du conseil d'administration de la Société.

9.9. Tout membre du conseil d'administration de la Société peut se faire représenter à une réunion du conseil d'administration de la Société en désignant par écrit, soit en original, par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

9.10. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler et délibérer valablement; la participation à la réunion par ces moyens constitue une participation en personne à cette réunion.

9.11. Le conseil d'administration de la Société ne peut valablement délibérer et/ou agir que si au moins la majorité des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions seront prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Si, lors d'une réunion, les votes en faveur et en défaveur d'une décision sont égaux, le vote du président sera départiteur.

9.12. Nonobstant ce qui précède, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par écrit, si cette décision est précédée d'une délibération entre les administrateurs par les moyens évoqués, par exemple, à l'alinéa 10 du présent article 9. Cette décision peut prendre la forme d'un document unique ou d'exemplaires multiples d'une même résolution, signé par chacun des administrateurs (résolution circulaire). La date de la décision est celle de la dernière signature.

9.13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société sont signés le président du conseil d'administration de la Société qui a présidé ladite réunion ou par deux administrateurs de la Société.

9.14. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, susceptibles d'être produits au cours de procédures judiciaires ou autres, seront signés par le secrétaire (s'il y a en un) ou par un administrateur de la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Albert J. Fioravanti, M. John Caravello, Mme Amy Vespasiano et de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (CHANNEL ISLANDS) LIMITED (anciennement SPV JERSEY LIMITED) de leur fonction de membres du conseil d'administration de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de confirmer qu'après modification des statuts, M. Eric Biren demeurera en fonction en tant que membre du conseil d'administration de la Société sans être identifié par une lettre le désignant, pour une durée de six ans à compter de l'Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer à quatre le nombre d'administrateurs de la Société, et de nommer M. Andrew F. Shimko, Jr., M. Marvin J. Elenbaas et M. Robert W. Spencer, Jr. aux fonctions de membres du conseil d'administration de la Société pour une durée de six ans à compter de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la réunion à 15.00 heures.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, M. Meylan, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 80, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007012387/220/327.

(070004101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Garage Rech S.à r.l. et Cie, Société en commandite simple.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 32, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.378.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007011791/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05286. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Nemo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.707.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

NEMO INVESTMENTS S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011512/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07877. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

CA.P.EQ. Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.238.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 19 décembre 2006 qu'il a été décidé, sur base de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007011788/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Operspec S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 16.316.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007011795/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00510. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Body Ligne-Physiomins Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 57, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 80.983.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007011821/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01637. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.
